



Assemblée générale

Distr. générale
18 octobre 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Quinzième session

1^{er} et 2 décembre 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Ordre du jour provisoire et annotations*

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
2. Revoir : Les cadres normatifs et la prise en compte généralisée, dans le système des Nations Unies, de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.
3. Repenser : le rôle des défenseurs et défenseuses des droits des minorités dans la promotion des principes énoncés dans la Déclaration.
4. Réformer : Les moyens de remédier aux lacunes dans l'exercice des droits humains des minorités.
5. Dialogue ouvert : Situations urgentes auxquelles sont exposées les minorités.
6. Conclusions.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Dates et lieu

Conformément aux résolutions 6/15 et 19/23 du Conseil des droits de l'homme, le Forum sur les questions relatives aux minorités tiendra sa quinzième session les 1^{er} et 2 décembre 2022, au Palais des Nations à Genève, salle XX.

Les documents relatifs à la session pourront être consultés sur la page Web du Forum¹.

Ouverture de la session

Le Président du Conseil des droits de l'homme ouvrira la session par une déclaration liminaire, qui sera suivie de déclarations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Président du Forum et du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités.

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

¹ www.ohchr.org/en/events/forums/2022/fifteenth-session-forum-minority-issues.



Réunions-débats

Au cours de la session, qui durera deux jours, les participants seront conviés à quatre réunions-débats portant sur le thème « Revoir, repenser et réformer à l'occasion du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ». Chaque réunion-débat s'ouvrira par de brèves interventions d'experts. Afin de tenir compte d'un large éventail de contributions régionales, les participants examineront les recommandations issues de quatre forums régionaux organisés en 2022 par le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, en coordination avec le Tom Lantos Institute, dans les régions suivantes : Amériques, Afrique et Moyen-Orient, Asie et Pacifique, et Europe et Asie centrale.

Les recommandations formulées à l'issue des réunions-débats figureront dans le document final que le Rapporteur spécial présentera au Conseil des droits de l'homme à sa cinquante-deuxième session.

2. Revoir : Les cadres normatifs et la prise en compte généralisée, dans le système des Nations Unies, de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Au titre de ce point, les participants au Forum examineront la portée de la Déclaration, les groupes qui sont concernés et ceux qui ne sont pas pris en compte, et étudieront les moyens de rendre le cadre normatif plus adapté et plus efficace.

Adoptée en 1992, la Déclaration demeure le seul instrument mondial de protection des droits des minorités. S'appuyant sur les droits inscrits dans le cadre des Nations Unies relatif aux droits de l'homme, qu'elle renforce, elle est centrée sur la protection et la promotion, dans divers domaines, de l'existence, de l'égalité, de l'identité et de la participation effective des minorités nationales ou ethniques, linguistiques et religieuses. Les participants examineront dans quelle mesure la Déclaration a permis de faire progresser la protection des droits des minorités dans le monde. Dans le discours² qu'il a prononcé à la réunion de haut niveau organisée pour célébrer le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration, le 21 septembre 2022, le Secrétaire général a déclaré : « Force est malheureusement de constater que, trente ans plus tard, le monde n'est pas à la hauteur. Loin de là. ».

Comme le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités l'a souligné dans les notes de cadrage établies pour les quatre forums régionaux organisés en 2022, la Déclaration doit être mieux comprise, reconnue et appliquée. Le Forum visera à recenser les meilleures pratiques et les changements adoptés par des organismes internationaux et régionaux qui constituent des modèles à suivre s'agissant d'instaurer un cadre normatif plus efficace.

Au titre de ce point, les participants seront invités à jeter un regard nouveau sur la prise en compte de la Déclaration et des droits humains des minorités dans le système des Nations Unies. Ils examineront les conclusions que le Rapporteur spécial a formulées dans son rapport à l'Assemblée générale³ et échangeront leurs vues sur l'évolution de l'application de la Déclaration et son statut dans les institutions, structures et initiatives du système des Nations Unies.

3. Repenser : Le rôle des défenseurs et défenseuses des droits des minorités dans la promotion des principes énoncés dans la Déclaration

Au titre de ce point, les participants au Forum s'emploieront à recenser les difficultés auxquelles se heurtent les défenseurs des droits des minorités, en particulier les défenseuses, et à déterminer les meilleures pratiques et les moyens de valoriser leur action qui concourt à l'application de la Déclaration et à la concrétisation des principes qui y sont énoncés.

² Voir www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2022-09-21/secretary-generals-remarks-the-high-level-meeting-the-30th-anniversary-of-the-adoption-of-the-declaration-rights-of-persons-belonging-national-or-ethnic-religious-and.

³ [A/77/246](https://www.un.org/press/en/2022/a77246).

Les débats mettront en lumière les contributions apportées par les militants issus de minorités à la réalisation des droits humains de tout un chacun.

Les participants étudieront les diverses difficultés que rencontrent les défenseurs et défenseuses des droits humains appartenant à des groupes minoritaires – dont certains problèmes auxquels le Rapporteur spécial a consacré des réflexions approfondies⁴ – en vue de concevoir des solutions durables.

Les participants seront invités à se fonder sur l'appel à l'action en faveur des droits humains⁵, dans lequel le Secrétaire général a défini des orientations que tous les États devraient suivre pour régler les problèmes de discrimination de longue date, notamment dans le cadre de partenariats avec les dirigeants locaux des communautés concernées. Les participants partageront leurs points de vue sur l'établissement de partenariats avec les leaders des groupes minoritaires, en particulier à l'appui des femmes et des jeunes qui en font partie. De plus, ils réfléchiront au rôle que devraient jouer les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, les États et les organisations donatrices s'agissant d'aider les organisations de la société civile représentant les minorités à surveiller, à défendre et à promouvoir l'exercice des droits humains de ces populations.

Les participants feront le point de la situation en ce qui concerne le champ d'action dont disposent les groupes minoritaires, question mise en avant par le Conseil des droits de l'homme dans un certain nombre de ses résolutions, notamment ses résolutions 32/31 et 38/12. Ils débattront des moyens de protéger et d'élargir ce champ d'action et de renforcer la participation civique des membres des groupes minoritaires.

Les participants seront invités à faire des recommandations relatives au traitement, à la prévention et au signalement des cas de représailles exercées contre des représentants de minorités qui coopèrent avec des organismes des Nations Unies pour faire avancer l'application de la Déclaration. Les défenseurs et défenseuses des droits humains issus de groupes minoritaires jouent un rôle de premier plan dans la protection et la promotion des droits humains des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ; ils ont eux aussi besoin d'être protégés.

Comme l'a souligné la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, les actes d'intimidation et de représailles touchent de façon démesurée certaines populations et groupes de victimes et certains défenseurs et défenseuses des droits humains, et ces faits sont peu signalés⁶. Le Secrétaire général a également constaté que les représentants de minorités faisaient partie des personnes subissant des représailles de manière disproportionnée⁷.

4. Réformer : Les moyens de remédier aux lacunes dans l'exercice des droits humains des minorités

Au titre de ce point, les participants au Forum étudieront les moyens de combler les lacunes qui persistent en ce qui concerne l'application de la Déclaration et de réaliser des progrès tangibles. « Il ne s'agit pas de simples lacunes », a déclaré le Secrétaire général, « nous faisons face à une inaction pure et simple et à de la négligence en matière de protection des droits des minorités »⁸. Les participants analyseront également comment les obstacles préexistants, qui ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ont encore aggravé les lacunes, en particulier pour les femmes appartenant à des groupes minoritaires.

Les participants prendront en considération les conclusions du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités, qui, dans ses rapports, a souligné que les personnes issues de minorités représentaient plus des trois quarts des apatrides dans le monde et qu'elles

⁴ Voir [A/HRC/40/60](#), [A/HRC/43/51](#) et [A/HRC/46/35](#).

⁵ Voir www.un.org/fr/content/action-for-human-rights/index.shtml.

⁶ Voir <https://www.ohchr.org/en/statements-and-speeches/2022/09/oral-presentation-assistant-secretary-general-human-rights-report>.

⁷ Voir [A/HRC/51/47](#).

⁸ Voir www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2022-09-21/secretary-generals-remarks-the-high-level-meeting-the-30th-anniversary-of-the-adoption-of-the-declaration-rights-of-persons-belonging-national-or-ethnic-religious-and.

étaient de plus en plus nombreuses à être apatrides⁹, que, dans de nombreux pays, ces personnes étaient visées de manière disproportionnée par des discours de haine et des crimes de haine¹⁰, qu'elles se heurtaient à des restrictions croissantes, voire à des interdictions, s'agissant de recevoir un enseignement dans leur langue¹¹ et que, dans le cadre de la plupart des conflits violents de ces dernières décennies, les minorités étaient victimes d'exclusion, de déni de leurs droits ou de l'instrumentalisation de leurs griefs par des forces extérieures à des fins géopolitiques¹².

En plus de formuler des suggestions sur les moyens de remédier aux lacunes, les participants seront invités à examiner le récent rapport dans lequel le Rapporteur spécial a exhorté le Conseil des droits de l'homme à réaliser une étude sur les moyens de renforcer la protection des droits des minorités, y compris au moyen d'un nouveau traité des Nations Unies, et sur la manière de concrétiser l'appel lancé par le Secrétaire général en 2013 en faveur de la prise en compte et de l'intégration des droits des minorités dans tous les piliers et activités des Nations Unies, et exhorté le système des Nations Unies à redynamiser et à mettre en œuvre l'intégration des droits des minorités dans ses activités aux niveaux mondial, régional et national¹³.

Il y a lieu d'engager avec les minorités des discussions approfondies sur la marche à suivre pour mieux protéger leurs droits humains. Les participants chercheront à répondre aux questions suivantes : des instruments supplémentaires sont-ils nécessaires au niveau international ou régional ? Faut-il améliorer l'application, le contrôle et le respect des normes existantes pour les rendre plus efficaces ? Les entreprises ou d'autres institutions économiques internationales, comme les organismes d'aide au développement, doivent-elles être davantage associées aux efforts de protection des droits des minorités ? Quel devrait être le rôle des médias s'agissant de protéger et promouvoir les droits des minorités et de remédier aux lacunes en matière de protection recensées au cours des deux jours de débat du Forum ? Comment la Déclaration peut-elle être mise à profit pour faire face aux nouveaux défis apparus depuis son adoption ? Le Forum accueillera avec satisfaction toute proposition innovante concernant l'élaboration de mesures visant à combler les lacunes sans cesse grandissantes aux niveaux international, régional et national.

5. Dialogue ouvert : Situations urgentes auxquelles sont exposées les minorités

Le Forum étant, depuis sa création il y a quinze ans, une structure unique en son genre de promotion du dialogue et de la coopération sur les questions touchant les personnes appartenant à des groupes minoritaires nationaux ou ethniques, religieux et linguistiques, il constituera au titre de ce point une tribune ouverte aux échanges constructifs et au partage d'informations sur des questions revêtant un caractère urgent.

6. Conclusions

Le Président du Forum et le Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités présenteront leurs conclusions, fondées sur les résultats des deux journées de débat, et formuleront des propositions quant à la suite à donner aux travaux du Forum.

⁹ Voir [A/HRC/40/64](#).

¹⁰ Voir [A/HRC/46/57](#).

¹¹ Voir [A/HRC/43/47](#).

¹² Voir [A/HRC/49/46](#).

¹³ Voir [A/77/246](#).

Annexe

Programme de travail du Forum sur les questions relatives aux minorités à sa quinzième session

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 1^{er} décembre 2022		
10 heures-13 heures	1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	Ouverture du Forum sur les questions relatives aux minorités : <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de bienvenue et déclaration liminaire du Président du Conseil des droits de l'homme • Observations du Président de l'Assemblée générale • Observations du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme • Observations du Haut-Commissaire pour les minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe • Observations du Président du Forum sur les questions relatives aux minorités • Observations du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités
	2. Revoir : Les cadres normatifs et la prise en compte généralisée, dans le système des Nations Unies, de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques	Réunion-débat
15 heures-18 heures	3. Repenser : Le rôle des défenseurs et défenseuses des droits des minorités dans la promotion des principes énoncés dans la Déclaration	Réunion-débat
Vendredi 2 décembre 2022		
10 heures-13 heures	4. Réformer : Les moyens de remédier aux lacunes dans l'exercice des droits humains des minorités	Réunion-débat

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
15 heures-18 heures	5. Dialogue ouvert : Situations urgentes auxquelles sont exposées les minorités	Débat ouvert
	6. Conclusions	
